

CSA

NON au dépeçage de l'administration centrale

Du 1^{er} au 8 décembre prochain, votez pour préserver le point d'appui que représente le SNPMEN-FO dans la défense jusqu'au bout de vos revendications, en toute indépendance vis-à-vis de l'administration. C'est bien ce rôle qu'a joué le syndicat FO de l'administration centrale auprès des nombreux collègues qui, à de multiples reprises durant la dernière période, ont montré leur détermination à défendre leurs droits et leurs acquis.

Ce rôle est d'autant plus important qu'au nom de sacrifices prétendument indispensables, de fin de l'abondance, voire d'économie de guerre, on nous demande aujourd'hui d'accepter et de cautionner ce qui n'est, en fait, que la poursuite et l'accélération de l'entreprise de démantèlement de la Fonction publique engagée depuis de nombreuses années.

3,5 % seulement d'augmentation du point d'indice

à compter de juillet alors que l'inflation dépassait les 6 % et que notre perte de pouvoir d'achat est d'environ 23 % en 20 ans ! Et ces 3,5 % pourraient même être rognés au niveau des primes puisque leur progression était tombée très en deçà de ce taux ces dernières années, certains collègues ayant même connu des baisses de primes.

POUR FO, IL EST LÉGITIME D'EXIGER :

- ▶ Une véritable augmentation du point d'indice d'au moins 23 % incluant le rattrapage des pertes subies.
- ▶ Le retour à des augmentations annuelles de primes d'au moins 6 % comme avant l'instauration du RIFSEEP.
- ▶ Le rétablissement d'un système d'augmentation automatique des primes annuelles pour tous et la compensation des pertes subies par certains collègues.
- ▶ Intégration des primes dans le calcul des retraites.

Abandons et transferts de missions de l'administration centrale = fin de l'égalité de traitement sur tout le territoire dont elle est garante.

Les tâches de certaines directions, notamment de la DGRH, sont menacées par des mesures de déconcentration ou de transfert au niveau des établissements scolaires appelés à s'abstenir de toute règle commune. C'est ce dépeçage de la centrale qui explique la multiplication des restructurations de service accompagnées de réductions d'effectifs, de mutualisation des tâches, voire de déplacements de personnels.

POUR FO, IL EST LÉGITIME D'EXIGER :

- ▶ Le retrait de tout projet de transfert ou abandon de missions de la centrale.
- ▶ L'arrêt des restructurations de services.

Saignée dans les effectifs de la catégorie C (en 20 ans, le nombre des ADJAENES est passé de 800 à 266 !), et ces destructions de postes sont loin d'être compensées par une quelconque progression des effectifs de SAENES et d'attachés. Derrière ces chiffres, il y a : surcharges de travail, mutualisations de secrétariats, non-respect des tâches qui incombent statutairement à chaque corps. Et, il y a aussi la réduction des possibilités de carrière.

POUR FO, IL EST LÉGITIME D'EXIGER :

- ▶ l'arrêt immédiat des suppressions de postes et le recrutement de tous les fonctionnaires nécessaires pour en finir avec les surcharges de travail et garantir de réels débouchés de carrière.
- ▶ qu'on en finisse avec les mutualisations de secrétariats et que soient respectées les missions qui s'attachent à chaque corps.

Les pressions en tous genres se multiplient et se traduisent souvent par de graves conséquences sur la santé des agents, y compris pour des collègues de l'encadrement directement en prise avec les responsables des services, voire avec le Cabinet. Et cela se termine pratiquement toujours par le départ de l'agent victime. Des pressions sont exercées sur des collègues en situation de handicap dont les droits ne sont pas toujours respectés.

POUR FO, IL EST LÉGITIME D'EXIGER :

- ▶ Une réelle reconnaissance de la responsabilité du supérieur hiérarchique auteur des pressions.
- ▶ Que l'administration respecte tous les droits des personnels en situation de handicap.

Stagnation des promotions : en 2022, par exemple 6 possibilités pour l'accès au corps d'attaché pour 116 SAENES classe ex. promouvables, 19 pour l'accès à celui de SAENES pour 123 AAP1 promouvables. Et tout cela sans contrôle des CAP comme l'a voulu la loi de transformation de la Fonction publique ouvrant grand la porte à tous les arbitraires.

Seules mesures de carrières : la revalorisation des premiers échelons des catégories C pour qu'ils ne tombent pas en-dessous du SMIC et de catégorie B pour qu'ils ne demeurent pas en-deçà des derniers échelons de la catégorie C. Et le gouvernement voudrait instaurer un système de carrières différenciées selon le poste qu'on occupe et qu'on choisit de moins en moins !

POUR FO, IL EST LÉGITIME D'EXIGER :

- ▶ Le respect du droit à la carrière pour tous.
- ▶ Une augmentation massive des possibilités de promotions à tous les niveaux.
- ▶ Le passage automatique au grade supérieur quand on est au sommet de son grade.
- ▶ Le rétablissement du contrôle des CAP.
- ▶ L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

Recours massif au recrutement de contractuels en lieu et place de titulaires comme le prône la loi de transformation de la Fonction publique qui généralise la possibilité de contrats courts. La centrale compte déjà près de 700 contractuels le plus souvent affectés à des fonctions correspondant à des corps de fonctionnaires (exemple : 37 % de contractuels à la DAJ), et sur des contrats parfois d'un an seulement. De plus, l'administration bafoue la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 20 juin 2019 retenant le principe d'une égalité de rémunération entre contractuels et fonctionnaires pour l'exercice de mêmes fonctions.

POUR FO, IL EST LÉGITIME D'EXIGER :

- ▶ L'arrêt de la précarisation des personnels de l'administration centrale.
- ▶ La titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.
- ▶ La CDisation immédiate de tous ces collègues pour préserver leurs emplois.
- ▶ Le respect de la décision du 20 juin 2019 de la CJUE.

Resserrement des personnels pour faire des économies sur le dos des personnels. Des collègues ont déjà mis en échec des tentatives allant en ce sens, y compris par la grève. Dans le même but, est même évoqué le recours au télétravail pour réduire les dépenses de chauffage en hiver, ce qui reviendrait à transférer ces dépenses aux agents eux-mêmes. D'une possibilité offerte aux agents, le télétravail se transformerait alors en obligation. On passerait de l'existence d'un droit à une situation d'arbitraire.

POUR FO, IL EST LÉGITIME D'EXIGER :

- ▶ L'arrêt de toutes les mesures de resserrement de personnels.
- ▶ L'abandon de tout projet de vente de site.
- ▶ L'abandon de l'utilisation du télétravail à des fins d'économies budgétaires.

L'allongement du temps de travail par le report de l'âge légal de la retraite,

voire par l'aggravation des conditions requises pour l'accès à une retraite à taux plein, signifie pour la plupart d'entre nous des pensions en baisse bien que déjà très basses et une fatigue accrue hypothéquant la possibilité de profiter de sa retraite en bonne santé.

POUR FO, IL EST LÉGITIME DE RÉAFFIRMER :

- ▶ Ne touchez pas à nos retraites.
- ▶ Maintien de tous les régimes de retraite et, notamment, du Code des pensions garantissant la prise en compte du traitement des 6 derniers mois pour la pension.
- ▶ Non à tout report de l'âge de la retraite et à toute augmentation du nombre de trimestres pour une retraite complète.